

FICHES Pratiques **sportives**

Sports
et
Territoires



de La Lettre du cadre territorial

Colloques, ouvrages, études, témoignages

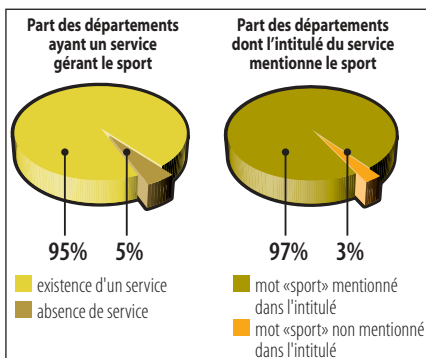
08/37

Cette étude a été réalisée au cours du second semestre 2002 sous la responsabilité de J. Vergnes (directeur du service des sports des Côtes-d'Armor, directeur du développement sportif à la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur depuis février 2003) et de P. Bayeux, maître de conférences en gestion et droit du sport à l'UFRSTAPS de Toulouse. La saisie du questionnaire et le traitement statistique ont été réalisés par Marie Charron, étudiante à l'IUP métier du sport de l'UFRSTAPS de Toulouse. L'étude repose sur soixante-deux départements.

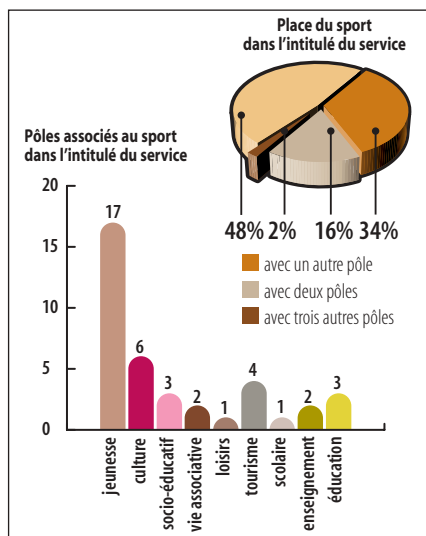
Résultat d'enquête sur les politiques sportives des conseils généraux 2002 (1)

Le service des sports

La quasi-totalité des conseils généraux ont un service gérant le sport et le mentionnent dans leur intitulé.

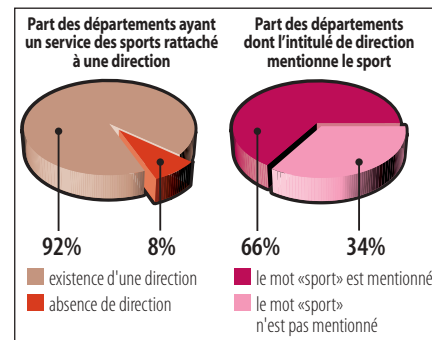


Le sport a une place importante dans l'intitulé du service : 82 % des services lui réservent une place unique ou associée à un autre domaine. Le sport est le plus souvent associé à la jeunesse (43 %) et la culture (16 %).

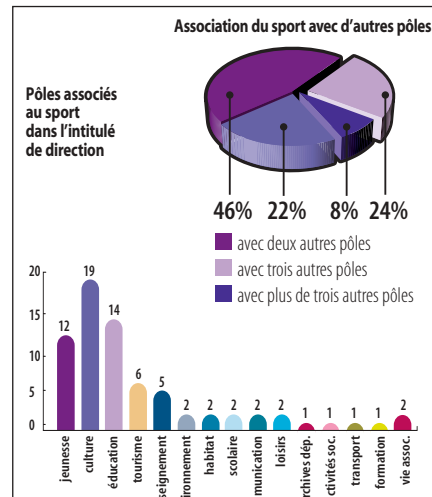


La direction de rattachement

92 % des services des sports sont rattachés à une direction. Il convient de noter que trois conseils généraux disposent d'une direction des sports autonome. Dans les deux tiers des cas, le mot sport figure dans l'intitulé de la direction.



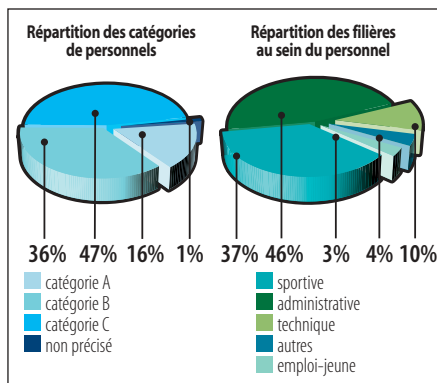
Dans la moitié des cas (48 %), le sport est associé à trois autres domaines : la jeunesse, la culture, l'éducation.





Le personnel

46 % des agents des services des sports sont recrutés sur les cadres d'emplois de la filière administrative. 46 % sont des agents de catégorie C.

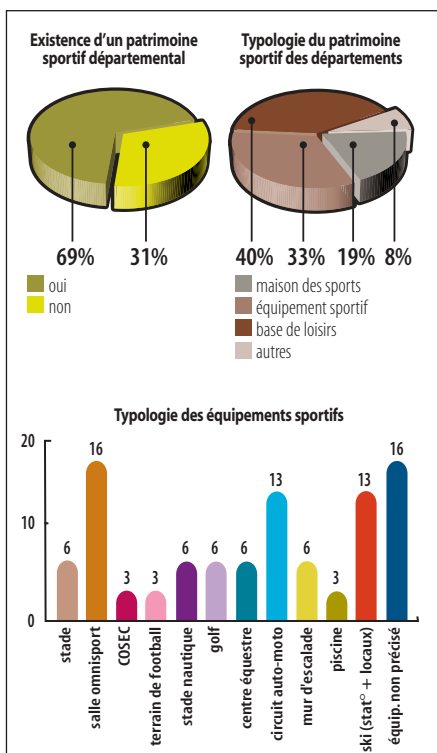


	Sportive	Admin.	Technique	Autres	E-J	Totaux
Cat. A	51,6 %	40,9 %	2,5 %	4,2 %	0,8 %	100 %
Cat. B	72,6 %	21,6 %	3,4 %	1,9 %	0,4 %	100 %
Cat. C	5,8 %	67,8 %	18,6 %	4,2 %	3,5 %	100 %
Non précisée	0 %	0 %	0 %	18,2 %	81,8 %	100 %

Le patrimoine

Un tiers des départements ne possèdent pas d'équipements sportifs. Pour les deux tiers restant, la moyenne est de 2,28.

Les bases de loisirs représentent un tiers du patrimoine des conseils généraux.



Un département sur cinq est doté d'une maison des sports.

Les équipements sportifs (un tiers du patrimoine sportif) départementaux sont très variés.

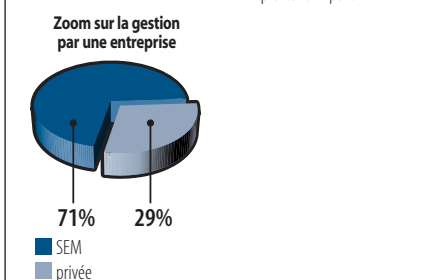
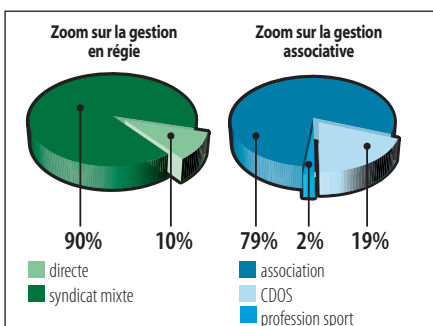
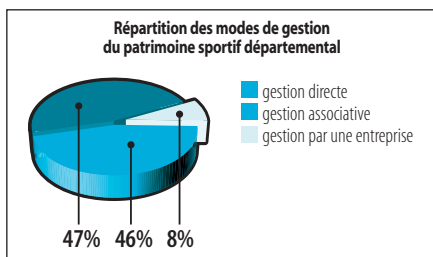
Les agents de catégorie A sont majoritairement recrutés sur la filière sportive.

Effectif moyen : 12,7
Effectif minimum : 1
Effectif maximum : 73

Le nombre moyen d'agents est de 12,7 avec une forte variation selon les départements.

Les modes de gestion

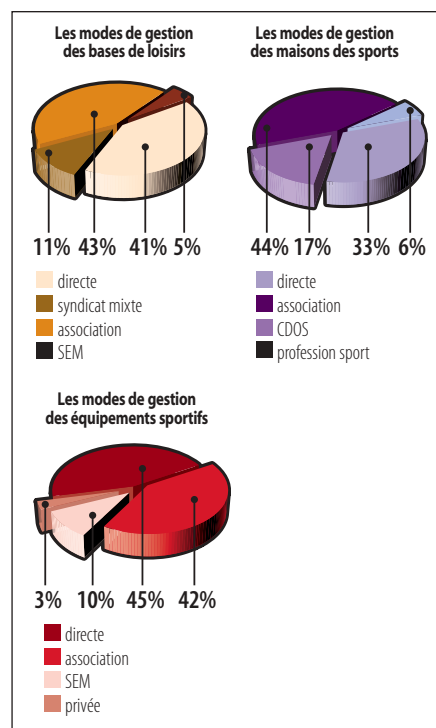
Sur l'ensemble du patrimoine, la gestion directe et la gestion associative sont largement majoritaires (92 %).



Un zoom par mode de gestion montre que :

- en régie, 10 % du patrimoine relèvent d'un syndicat mixte ;
 - en gestion associative, le CDOS gère 19 % du patrimoine ;
 - en gestion par une entreprise, les SEM gèrent 71 % du patrimoine sportif.
- Si le CDOS gère la majeure partie des maisons des sports, un tiers des conseils généraux préfèrent conserver leurs prérogatives dans ce domaine via une gestion directe.

Les principaux modes de gestion des équipements sportifs et des bases de loisirs sont comparables : gestion directe et gestion associative.



Auteurs
Jacques Vergnes
Patrick Bayeux
Avec le concours de Marie Charron

Observatoire
du Sport Territorial



infosport.org

Sports et Territoires